



Au Conseil Communal
1462 Yvonand

Yvonand, le 27 octobre 2025

Préavis municipal No 2025/12

Concerne : Budget 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 01.01.2006) ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 01.03.2006) ;
- du règlement du 12 septembre 2005 du conseil communal d'Yvonand ;

La Municipalité soumet à l'approbation du conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la commune pour 2026.

Selon les natures suivantes :

Les charges sont estimées à	CHF 22'361'948.00
Les revenus sont estimés à	CHF 21'321'068.00
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	CHF 1'040'880.00

2. Avant-propos MCH2

Pour la commune d'Yvonand, le budget 2026 marque l'arrivée du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2). Ce nouveau plan comptable a pour but principal l'harmonisation des plans comptables de l'ensemble des collectivités publiques suisses, cela afin de permettre une plus grande comparabilité entre elles. Le MCH2 s'oriente également vers les pratiques des normes internationales en matière de comptabilité publique, à savoir les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards). En finalité, le plan comptable MCH2 vise une harmonisation, une stabilité dans la tenue et la présentation des comptes ainsi qu'une meilleure visibilité et compréhension des comptes communaux.

La transformation la plus importante consiste à un changement dans la présentation des chapitres comptables qui sont désormais répartis sous différentes « thématiques ». Ce changement va impacter de manière temporaire la comparabilité des différents exercices budgétaires. En effet, la comparaison directe des nouveaux chapitres et des nouveaux comptes ne sera dans un premier temps plus possible avec les budgets des années antérieures, établis au format MCH1. La comparaison se rétablira ensuite les années suivantes, lorsque plusieurs budgets seront établis avec le modèle MCH2.

3. Préambule

A l'image des années précédentes, votre municipalité s'est principalement basée sur les projets en cours et à venir de la commune. Bien que la zone réservée n'ait pas été prolongée au-delà du mois de février 2025, la population va néanmoins rester stable ces prochaines années du fait que le plan d'affectation communal (PACom) entrera en vigueur au plus tôt durant l'année 2026.

Les prévisions économiques disponibles sont également un indicateur important à prendre en compte. La Commission Conjoncture vaudoise écrit dans sa communication de juillet 2025 : « PIB vaudois : niveau d'incertitude toujours très élevé ».

On peut ainsi lire dans le communiqué de presse du 17 juillet 2025 de la Commission Conjoncture vaudoise :

Trois mois après l'annonce par les États-Unis de droits de douane touchant la plupart des économies et l'ouverture de négociations, le niveau d'incertitude reste très élevé. Bien que le résultat des pourparlers entre Washington et Berne sur les droits de douane pour les marchandises suisses ne soit pas encore connu, une récession ne semble pas à l'ordre du jour dans le pays. Les prévisions ont toutefois été légèrement revues à la baisse par rapport à il y a trois mois et la croissance dans le canton et en Suisse devrait s'inscrire cette année vraisemblablement entre 1,2% et 1,6% dans le premier et 1,1% et 1,3% dans la seconde, selon le scénario considéré. L'incertitude reste de mise pour 2026, avec une croissance qui pourrait s'inscrire entre 0,8% et 1,4% dans le canton et 0,8% et 1,2% en Suisse, selon les données publiées par la Commission Conjoncture vaudoise ainsi que les prévisions et scénarios du SECO. En fonction notamment des évolutions sur le plan commercial, les prévisions sont susceptibles d'évoluer.

«Les perspectives mondiales se dégradent de plus en plus», observe l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans ses Perspectives économiques de juin. Notamment, le renforcement des barrières commerciales ou la dégradation de la confiance des entreprises et des ménages pèsent sur la conjoncture. L'organisation a abaissé ses prévisions de croissance dans le monde, qui passent de 3,1% à 2,9% pour cette année et de 3,0% à 2,9% pour l'an prochain. En ce qui concerne la Suisse, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a ramené en juin ses prévisions de croissance de 1,4% à 1,3% pour 2025 et de 1,6% à 1,2% pour 2026.

Comme en mars, le SECO a assorti ses prévisions de base de deux scénarios. Dans le premier, le plus pertinent à l'heure actuelle, l'intensification des tensions commerciales pourrait ramener la croissance suisse à 1,1% cette année et à 0,8% l'an prochain. Dans un second scénario, il n'y aurait pas d'escalade dans la guerre commerciale, tandis que d'autres développements, comme l'intention du gouvernement allemand d'investir dans les infrastructures ou celle de l'Union européenne (UE) de renforcer sa défense, auraient des répercussions positives sur la conjoncture du principal débouché des exportations suisses. Si ce scénario est peu vraisemblable à l'heure actuelle, certains de ses éléments pourraient toutefois avoir des effets positifs pour l'économie suisse, même en cas d'escalade de la guerre commerciale.

À l'échelle du canton, les prévisions de base ont été ramenées de 1,7% à 1,6% pour 2025 et de 1,9% à 1,4% pour 2026; le scénario de guerre commerciale équivaut, pour sa part, à une croissance freinée à respectivement 1,2% et 0,8%. Les indicateurs de marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise montrent d'ailleurs que le canton n'échappe pas au ralentissement de l'activité. Si les services et la construction évoluent en zone positive, l'industrie, l'hôtellerie/restauration et le commerce de détail montrent une appréciation négative de la marche des affaires.

Cette évolution survient alors que la croissance mondiale peine à retrouver de l'élan et que d'autres facteurs d'incertitude restent présents, comme les risques géopolitiques, l'endettement de certains pays ou l'évolution du cours du franc et des relations avec l'UE. Les économies suisse et vaudoise peuvent toutefois compter sur le soutien d'une demande intérieure solide. Le taux de chômage, même s'il est remonté depuis ses plus bas de 2023, demeure peu élevé, à 2,7% en juin en Suisse et à 4,2% dans le canton. L'inflation est faible, à 0,1% en rythme annuel en juin, de même que les taux d'intérêt après l'assouplissement de la politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS), dont le taux directeur est passé de 1,75% à 0% entre mars 2024 et juin 2025.

Pour l'année 2026, le budget a été élaboré avec prudence sur le plan des recettes et avec toute la mesure qui s'impose au niveau des dépenses.

Malgré cela, le budget 2026 présente une situation financière qui se détériore par rapport à l'année 2025. L'augmentation du déficit est principalement dû à l'augmentation des charges liées à la petite enfance (RYMAJE & ASIYE) et à l'engagement de personnel supplémentaire. Contrairement à ce qui est prévu en 2025, nous n'avons plus la possibilité de prélever un montant dans le fonds péréquation pour atténuer le déficit. Avec les nouvelles règles MCH2, le fonds péréquation doit être dissous lors du bouclage comptable de l'année 2025. Le déficit représente 5.25% des charges inscrites au budget (hors écritures internes).

A noter qu'un effort important a été effectué par tous les dicastères afin de garder le montant du déficit dans des limites acceptables.

Les principales raisons de l'excédent de charges sont expliquées dans la suite de ce préavis.

4. Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) 2026

Pour rappel, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cette nouvelle péréquation repose sur l'architecture suivante :

La péréquation des ressources vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière. La péréquation des ressources comprend trois instruments : la solidarité principale, la dotation minimale et les prélèvements conjoncturels.

- **Solidarité principale** : les communes dont le revenu fiscal standardisé (RFS) est supérieur à la moyenne versent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. En revanche, les communes dont le RFS par habitant est inférieur à la moyenne reçoivent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. La commune d'Yvonand devrait recevoir un montant de CHF 4'521'555.00 en 2026.
- **Dotation minimale** : Les communes avec un RFS par habitant inférieur à 80% de la moyenne malgré les effets de la solidarité principale bénéficient d'une contribution leur permettant d'atteindre ce seuil minimal. Ce n'est pas le cas pour Yvonand.
- **Prélèvements conjoncturels** : Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions/donations, de l'impôt sur les gains immobiliers ainsi que le 30% de l'impôt des frontaliers. L'entier du pot est ensuite reversé aux communes en francs par habitant. La commune d'Yvonand devrait recevoir un montant de CHF 315'104.00 en 2026.

La péréquation des besoins structurels vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels, soit la surface par habitant, l'altitude et la déclivité du territoire ainsi qu'au nombre d'élèves dont elle a la charge. Dès lors que la commune d'Yvonand a un nombre d'élèves pondérés par habitant supérieur à la norme, elle a droit à une modeste aide de CHF 2'163.00 en 2026.

La compensation des charges particulières des villes vise à compenser les villes pour leurs charges en lien avec la fourniture de services (culture, formation, sport et loisirs, transport de voyageurs). Ces services des villes sont aussi au bénéfice des résidents des communes limitrophes. Le 1^{er} volet de cette compensation tient compte du nombre d'habitants de la commune et le 2^{ème} volet vise à compenser les communes qui participent au financement des déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain. Pour l'année 2026, la commune doit porter au budget une charge de CHF 1'223'851.00 pour compenser les charges des villes.

La participation à la cohésion sociale (PCS) vise à faire participer les communes au financement des dépenses en faveur de la cohésion sociale cantonale.

La participation est déterminée comme suit :

- **Jusqu'en 2015** : 50% des dépenses en faveur de la cohésion sociale de l'Etat
- **Dès 2016 et jusqu'en 2025** : + 33.3% des nouvelles dépenses
- **Dès 2026** : montant de la PCS 2025 + 17% des nouvelles dépenses.

La participation de la commune d'Yvonand à la cohésion sociale 2026 s'élève à CHF 3'468'439.00.

La facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de la police (MGP) accomplies par la Police cantonale en leur faveur et/ou à leur place. La facture policière se répartit comme suit :

- 35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. Pour 2026, cela représente CHF 31.00/habitant.
- 65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices, 50% selon la population et 50% selon la population pondérée. Pour 2026, cela représente CHF 137.00/habitant.

Pour une meilleure lecture, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif et comparatif de la péréquation couvrant les années 2023 à 2026. Pour les années 2023 et 2024, le tableau reprend les décomptes effectifs de la péréquation qui n'étaient pas connus lors du bouclage des comptes.

MCH1	MCH2		Budget 2026		Acomptes 2025	Comptes 2024		Comptes 2023	
220.3528.01		Alimentation péréquation				1'885'144		1'858'874	
220.4528.1		Compensation population/solidarité					2'794'492		2'751'810
220.4528.2		Compensation dépenses thématiques					569'210		527'700
		Péréquation des ressources (solidarité principale)		4'206'451	4'074'706				
	93000.4622.1	Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels)		315'104	392'651				
	93001.4621.2	Péréquation besoins structurels		2'163					
	93002.3622.3	Compensation des villes	1'223'851		1'272'425				
720.3515	93003.3621.1	Participation cohésion sociale	3'468'439		3'431'647	1'456'497		1'387'571	
600.3511	11100.3611	Facture policière	593'142		592'893	280'900		282'664	
Résumé péréquation			5'285'432	4'523'718	5'296'965	4'467'357	3'620'541	3'363'702	3'529'109
Solde péréquation (en défaveur de la commune)				-761'714		-829'608		-256'839	-249'599

5. Contribution aux lignes de trafic régional et assimilé

Sur la base de la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune doit s'acquitter d'une contribution financière (cpté 62900.3621) pour les lignes de trafic régional et assimilé (trains, bus), contribution permettant de couvrir les déficits des lignes de trafic urbain.

Un montant de CHF 523'000.00 est ainsi porté au budget 2026, en légère baisse par rapport au budget 2025 (- 1.15%).

6. Les charges liées aux développements de la commune

Au niveau du personnel, l'année 2025 a vu le départ et l'arrivée de plusieurs collaborateurs-trices. La commune a notamment engagé un nouveau Secrétaire Municipal cet été et une responsable RH, qui débutera son activité le 1^{er} décembre 2025. A noter que plusieurs processus de recrutement sont encore en cours. Par ailleurs, la création d'un poste de bibliothécaire à 40% pour la bibliothèque communale est toujours d'actualité. Cela était prévu en 2025 et n'a pour l'instant pas pu se faire. Pour pallier à l'augmentation des tâches communales, nous avons complété le service de la voirie et de la conciergerie par l'engagement de deux nouveaux collaborateurs. Il ressort de ce qui précède que la masse salariale augmente d'environ + 3.5% en 2026.

La participation financière de la commune à la couverture du déficit de l'Association scolaire intercommunale Yvonand et Environs (cpté 21990.3612) augmente de + 5% en 2026. L'augmentation du budget provient principalement du projet de rénovation du bâtiment de Brit I (création de 4 classes supplémentaires et remise en fonction de la salle de gymnastique), de l'augmentation de l'effectif en charge de l'entretien des bâtiments scolaires, des frais d'études liés au projet de rénovation et agrandissement du site scolaire et finalement à l'augmentation des coûts pour les transports scolaires.

En ce qui concerne l'accueil préscolaire et parascolaire (cptés 21800.3612 et 54500.3636.1), les charges sont en forte augmentation, soit + 33% par rapport au budget 2025. Cela s'explique par l'agrandissement de l'UAPE Les Castors, qui dispose désormais de 102 places d'accueil ainsi que par une augmentation de la dotation en personnel pour la direction et l'équipe éducative. Le changement de méthode pour le calcul des recettes, basé dorénavant sur la facturation effective et non plus sur un pourcentage en lien avec les charges, impacte également de manière défavorable le budget 2026.

Dans les domaines de l'eau et de l'épuration, les travaux de réhabilitation de la STEP sont en cours et se termineront normalement d'ici la fin de l'année 2026. Il est aussi prévu de continuer à conduire des travaux en 2026 pour améliorer la mise en séparatif et améliorer la situation au niveau de l'écoulement des eaux de ruissellement afin d'une part, de diminuer les eaux parasites arrivant à la STEP et d'autre part, de diminuer les problèmes en surfaces lors de précipitations importantes. Ces travaux feront l'objet de préavis.

Le total des amortissements du PA pour 2026 s'établit à CHF 1'672'900.00, soit une augmentation de CHF 49'500.00 par rapport au budget 2025. La différence s'explique principalement par le début de l'amortissement des crédits d'études pour la réhabilitation de la STEP.

Dans le domaine de la maîtrise foncière, nous avons pour la 3^{ème} fois porté au budget une charge pour couvrir le loyer de la parcelle n° 269 (site Mortaigue), laquelle a été acquise fin 2023 par la SI Montchoisi. En raison de la diminution des taux d'intérêts, la charge portée au budget 2026 est réduite à CHF 90'000.00 (auparavant CHF 120'000.00).

Pour information, sachez aussi que la commune devra conclure de nouveaux emprunts pour faire face aux investissements en cours (principalement la nouvelle STEP) et ceux prévus en 2026, soit un montant estimé à environ CHF 12'750'00.00. Etant donné que, d'une part, les taux d'intérêts ont sensiblement baissés ces deux dernières années et que, d'autre part, la commune doit renouveler un emprunt à des conditions plus favorables avant la fin de cette année, la charge d'intérêts ne devrait pas augmenter de manière significative en 2026.

7. Autres considérations

Les prochaines années seront marquées par la concrétisation de plusieurs projets d'envergure pour le développement de la commune. En matière d'aménagement du territoire, la mise à l'enquête du PA Mortaigue est attendue pour la fin de l'année 2025, avec une approbation espérée début 2026. Parallèlement, le Plan d'affectation communal (PACom), tant attendu, devrait être mis à l'enquête au courant du printemps 2026, tandis que le PA Plages poursuit son avancement. Ces démarches s'inscrivent dans une vision d'ensemble visant un développement harmonieux et cohérent du territoire communal.

Dans le domaine scolaire, les études pour l'agrandissement du site existant, en lien direct avec le PA Mortaigue, se poursuivent activement. Le manque de locaux se fait sentir et la zone est aujourd'hui saturée. Une solution intermédiaire, prévoyant la création de quatre classes supplémentaires dans le bâtiment « Brit 1 », est actuellement à l'étude afin de répondre aux besoins urgents de la population.

Sur le plan des infrastructures techniques, la poursuite et la finalisation des travaux de la STEP restent une priorité, avec une échéance estimée à l'automne 2026. D'autres interventions importantes concernent la réhabilitation du réservoir de l'Orjalet et de nos sources d'eau potable, ainsi que la mise en place du traitement du chlorothalonil, afin de garantir une eau conforme aux exigences actuelles.

L'ensemble de ces projets représente l'aboutissement de réflexions menées de longue date, orientées vers un développement réfléchi de la commune, en adéquation avec les besoins actuels et futurs des habitants. Dans un contexte financier exigeant, il conviendra de rester attentifs à la maîtrise des dépenses, tout en cherchant de nouvelles opportunités de rendement permettant de soutenir ces investissements essentiels.

La réalisation de ces projets impliquera de nouveaux emprunts, dont les conditions devraient rester avantageuses au regard de la conjoncture actuelle. Elles varient actuellement entre 0.50% pour du très court terme (12 mois), à 1.65% pour 20 ans.

La Municipalité veillera à en tirer le meilleur parti, afin de financer les investissements nécessaires tout en maintenant une situation financière saine et équilibrée.

A titre d'information, l'octroi d'un nouvel emprunt de CHF 10 000 000.00 représente une charge financière annualisée d'environ CHF 433 000.00 sur une durée de 30 ans, calculée sur la base d'un taux d'intérêt de 1 % et d'un amortissement linéaire. Cette charge se compose de CHF 333 000.00 d'amortissement annuel et d'environ CHF 100 000.00 d'intérêts la première année, intérêts qui diminueront progressivement au fil du remboursement du capital.

Il est important de relever que, dans le cadre des projets liés à l'éducation (zones sportives, agrandissement de l'école, etc), la part de financement à charge de la commune d'Yvonand s'élèverait à environ 60 % de cette charge annuelle supplémentaire.

Dans ce contexte, nous avons décidé de supprimer les amortissements sur notre patrimoine financier, dont la valeur au bilan est très faible par rapport à sa valeur réelle.

Vous trouverez ci-dessous le résumé des comptes par nature du budget 2026.

Charges			Revenus		
Cpte	Désignation	Montant	Cpte	Désignation	Montant
30	Charges de personnel	3'888'993.00	40	Revenus fiscaux	7'848'000.00
31	Charges de biens et services	3'348'700.00	41	Patentes et concessions	20'000.00
33	Amortissement du PA	1'672'900.00	42	Taxes et redevances	2'461'800.00
34	Charges financières	469'600.00	44	Revenus financiers	878'500.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	57'400.00	45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	142'100.00
36	Charges de transfert	10'256'355.00	46	Revenus de transferts	7'302'668.00
39	Imputations internes	2'668'000.00	49	Imputations internes	2'668'000.00
	Total des charges	22'361'948.00			21'321'268.00
	Résultat (déficit)				1'040'880.00

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Après avoir pris connaissance du projet municipal et entendu le rapport de la commission des finances,

décide :

1. d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2026 arrêté comme suit :

Charges :	CHF	22'361'948.00
Revenus :	CHF	21'321'068.00
Déficit :	CHF	1'040'880.00

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

Laura Marques Cédric Pellet

Annexes : Budget 2026 par fonction et par nature
Plan des investissements
Compte de résultat à plusieurs niveaux

Municipal délégué : M. Julien De Icco